Nations Unies A/73/L.11



Distr. limitée 29 octobre 2018 Français

Original: anglais

Soixante-treizième session Point 43 de l'ordre du jour Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution A/73/L.3

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Immédiatement après le dernier alinéa du préambule, ajouter un alinéa libellé comme suit :

Constatant avec une vive inquiétude que, à Cuba, le monopole syndical exercé par la Centrale des travailleurs de Cuba, l'interdiction du droit de grève et les restrictions limitant les négociations et les accords collectifs, notamment le fait que les autorités publiques et la direction de la Centrale des travailleurs ont le dernier mot sur ces accords, compromettent fortement l'action menée collectivement pour atteindre l'objectif de développement durable n° 8¹, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue et partagée, le plein emploi productif et un travail décent pour tous,





¹ Voir résolution 70/1.